

DELIBERATION relative au RAPPORT

Le combat pour l'emploi local	M 1
Faire des grandes mutations un moteur de production	A 2
Soutien aux transitions	5 1 2

La Commission permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le règlement n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis – JOUE 24/12/2013 L 352/1,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 5 février 2015 adoptant le règlement d'intervention modifié de soutien aux Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE),
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional du 23 juin 2016 approuvant le Pacte régional pour la ruralité,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Budget primitif 2017 notamment son programme n° 512 « soutien aux transitions »,
- VU** la délibération du Conseil régional des 22 et 23 juin 2017 approuvant le « Plan régional pour l'économie numérique »,
- VU** le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,

- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2017 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- CONSIDERANT** le rapport de son Président,
- CONSIDERANT** l'avis de la Commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche,
- Après en avoir délibéré,
- AFFECTE** une autorisation de programme globale de 25 000 €,
- APPROUVE** le règlement d'intervention « Pays de la Loire investissement numérique » figurant en 1 annexe 1,
- APPROUVE** les termes de la convention modificative présentée en 2 annexe 1 avec l'Aide à Domicile en Milieu Rural de Vendée,
- AUTORISE** le Président à la signer,
- APPROUVE** les termes de la convention cadre 2017 – 2020 entre la Caisse des Dépôts, France Active, FONDES et la Région en faveur de l'économie sociale et solidaire en Pays de la Loire présentée en 3 annexe 1,
- ATTRIBUE** une subvention de 25 000 € sur un montant subventionnable de 80 582 € TTC, à l'association Icroacoa pour la réalisation du plan d'actions visant le développement et la consolidation du PTCE Le Moulin créatif sur le territoire de Montaigu,
- APPROUVE** les termes de la convention correspondante figurant en 3 annexe 2,
- AUTORISE** le Président à la signer.

Le Président du Conseil régional

signé Bruno RETAILLEAU

ADOPTÉ

Abstention : Groupe Front National – Rassemblement bleu marine, Groupe Socialiste, écologiste, radical et républicain, Groupe Ecologiste et citoyen

REÇU LE 12 Juillet 2017 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire.

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs